

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 14.12.2015

N° 05 / 2015

Le Président Claude Bürer ouvre la cinquième séance du Conseil général de l'année 2015 à 20h20 et souhaite la bienvenue au Syndic de Gland M. Crétegny.

Seuls les citoyens assermentés ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

- 1) Appel et assermentation
- 2) Promotions civiques
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015
- 4) Propositions individuelles et pétitions
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Election d'un(e) membre pour la commission de gestion
- 8) Préavis municipal 11/2015 concernant le «Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)»
- 9) Préavis municipal 12/2015 concernant la Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon
- 10) Préavis municipal 13/2015 concernant les rémunérations de la Municipalité, du Bureau et des commissions du Conseil général
- 11) Préavis municipal 14/2015 concernant deux demandes de crédit, l'une de CHF 75'000.- pour la désaffectation complète ou la transformation de la STEP et l'autre de CHF 259'200.- pour la construction d'une place de pique-nique au même emplacement (parcelle 101)
- 12) Préavis municipal 15/2015 – Budget 2016
- 13) Divers

L'ordre du jour est accepté tel quel.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés à ce jour	73
Citoyens assermentés ce soir	6
Totalité des citoyens assermentés	79
Citoyens présents à l'appel	46
Citoyens excusés	20
Citoyens absents	13
Majorité pour les votes de ce Conseil	24

M.Claudio Rollini ne participera pas aux votes, car il doit partir en cours de séance, il est excusé.

Personnes assermentées (6) :

Mmes Romy Auslender, Caroline Comminot et MM. Frédéric Droz, Philippe André Ducrest, Thierry Lachavanne et Joël Steudler sont assermentés par le Président qui leur souhaite la bienvenue. Ils sont applaudis par l'assemblée.

Personnes excusées (20) :

Mmes Lydie Neuenschwander, Audrey Lanzoni, Sonthiluk Gobet, Vanessa Green, Ruth Comminot, Heidemarie Pickenhagen et Nicolier Estelle.

MM. Gérald Moget, Yves Kammacher, Guillaume Chuit, Fritz Neuenschwander, Henri-Bernard Jahiel, Amrou Hassanein, Stéphane Monnier, Armando Gasser, Marc-Edouard Junod, Carden Stephen, Comminot Matthieu, Moreno Volpi et Flavien Loutan.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 27, est atteint.

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole.

2. Promotions civiques

Cinq jeunes citoyens et citoyennes de la Commune ont atteint leur majorité civique de 18 ans et ont été contactés par le bureau. Sont présents ce soir : Mademoiselle Viviane Loizeau et Monsieur Francisco Lopes.

Le Président leur demande de venir devant l'assemblée et leur remet le livre de Chavannes-des-Bois et les deux ouvrages sur les institutions politiques vaudoises et suisses. Il les félicite et ils sont applaudis par l'assemblée. Mme Valéria Marcon a été excusée.

3. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2015

En introduction le Président rappelle que l'enregistrement des séances dans notre local est difficile malgré les micros à disposition. Certains membres de l'assemblée lui reprochent que les procès-verbaux du Conseil général sont influencés par la Municipalité, du fait qu'une partie de leurs communications sont relatées en détail. Alors que les questions et les remarques des membres du Conseil sont minimisées. Le Président prend acte de ce reproche et l'accepte. Il précise que le bureau du Conseil reçoit par écrit les communications de la Municipalité ce qui facilite la rédaction du procès-verbal. A contrario les questions et remarques des membres de l'assemblée sont souvent inaudibles.

Le bureau du Conseil soumet ensuite le procès-verbal pour relecture et remarques éventuelles. Le Président précise que ces pratiques existent également dans d'autres Communes. Il reconnaît que dans le dernier procès-verbal N°4/2015, la Municipalité est fortement représentée par ses commentaires additionnels.

Il défend la commission des finances auxquelles la Municipalité a reproché de n'avoir pas fait son travail concernant le préavis de la crèche. Le Président signale que la commission des finances est très souvent sollicitée sans avoir toujours suffisamment de temps, pour se réunir et pour étudier les documents remis par la Municipalité.

M. Rollini, prend la parole et demande la modification du procès-verbal de la séance du 9 novembre dernier, concernant le préavis No 08/2015 relatif au crédit d'étude pour la construction

d'une crèche.

Afin de refléter de manière équilibrée les débats, il demande que soit rajouté ce qui suit :

La Commission des finances remplit sa mission avec conscience et intégrité. Elle se réunit aussi souvent que nécessaire pour traiter des objets qui lui sont soumis ;

La Commission des finances est, en grande partie, tributaire des informations que la Municipalité lui transmet, soit spontanément, soit sur demande ;

Les documents, essentiels pour que la Commission des finances se prononce en connaissance de cause, devraient lui être remis suffisamment à l'avance. Or dans le cas du préavis 08/2015, les données chiffrées relatives au projet ne lui ont été remises que le soir même où elle se réunissait pour rédiger son préavis ;

La Municipalité n'a pas jugé utile d'informer la Commission des finances du projet de révision de la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants, information dont la Commission n'a pris connaissance, par elle-même que lors de sa séance de rédaction du rapport. Or ce projet, dont personne ne peut préjuger de l'issue, pourrait avoir un impact potentiel important sur le projet de crèche et sa viabilité ;

La mise en cause, par la Municipalité, du travail de la Commission des finances était donc tout à la fois parfaitement injustifiée, sur le fond, et inacceptable, sur la forme.

Le Président passe au vote, le procès-verbal est accepté avec les remarques de M. Rollini par 40 oui et 6 abstentions.

4. Propositions individuelles et pétitions

Le Président n'a pas reçu dans les délais des propositions individuelles ou pétitions.

5. Communications du bureau

Les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 28 février 2016.

Le même jour auront lieu les votations communales pour élire la future Municipalité pour la prochaine législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Le dépôt des listes « candidats à la Municipalité » doivent être remises au plus tard le lundi 11 janvier 2016 à 12 heures.

Le Président rappelle que les personnes étrangères et domiciliées en Suisse depuis plus de dix ans et habitant le Canton depuis trois ans ont le droit de vote et elles sont éligibles au niveau communal.

Le Président souhaite également que les Municipaux actuels informent ce soir le Conseil général si ces derniers se représentent pour la nouvelle législature. Il reste à peine quatre semaines pour le dépôt des listes.

Le prochain Conseil général est fixé au lundi 7 mars 2016 et l'assermentation par le Préfet, des autorités et des membres du Conseil général qui seront présents est programmée pour le mercredi 9 mars 2016 à 19 heures au foyer du bâtiment communal.

Un Conseil général aura certainement lieu début mai et un autre est déjà fixé au 20 juin 2016.

6. Communications de la Municipalité

M. Stephan Comminot, Syndic prend la parole et informe l'assemblée que le point sur les éventuelles candidatures à la Municipalité pour la nouvelle législature sera traité en fin de séance.

Route de la Branvaude 30 km/h

Les soumissions sont en cours et la Municipalité recevra un retour de ces soumissions le lundi 21 décembre à midi au plus tard. La Municipalité travaillera entre Noël et Nouvel An pour avancer sur ce projet afin que pour le prochain Conseil général du 7 mars, elle puisse présenter un crédit de réalisation concernant la zone de 30km/h.

Route de Sauverny

M. Stephan Comminot a contacté le Canton et celui-ci est sur le point de signer l'accord préalable et de finaliser le compte rendu du projet. Une séance d'information publique est prévue le jeudi 21 janvier à 19h30 dans le bâtiment communal et le début de la mise à l'enquête débutera la semaine suivante.

CODIR des SITSE

Le Syndic explique que le CODIR a décidé d'aller de l'avant avec la modification des statuts et la création du 2^{ème} but optionnel, décision qui avait été votée le 9 novembre dernier. Il explique également de quelle manière sera détaillée la facture d'épuration du citoyen en 2016. Le CODIR a décidé de prendre en charge les CHF 9.- par habitant et par année pour la taxe de traitement des micropolluants, ce qui correspond à environ CHF 200'000.-.

Actuellement le prix de l'épuration est facturé par les SITSE à CHF 2.45 par m3 d'eau consommé, plus une taxe d'entretien des canalisations de CHF 0.20 cts par m3. La Commune subventionne à raison d'environ CHF 1.20 par m3 l'épuration de l'eau en puisant dans la réserve d'épuration. Le seul moyen d'épuiser cette réserve est de l'utiliser en subventionnant l'épuration de l'eau.

Conseil intercommunal des SITSE

Le Syndic donne des explications brèves concernant les 6 préavis qui ont été adoptés par le Conseil intercommunal en date du 10 décembre dernier.

Déchetterie intercommunale

Le Syndic explique que les travaux ont bien avancé et le bitume a été posé la semaine précédente.

Projet de la crèche

Le Syndic évoque rapidement le planning et les différentes échéances jusqu'au 20 juin 2016, date où le Conseil général devrait voter le crédit de réalisation. Si le crédit est accepté, les travaux débuteraient en septembre 2016 et la réception de l'ouvrage serait programmée en janvier 2018.

Parking du chemin des Sports

Le Syndic explique que celui-ci sera mis à l'enquête dès le mardi 15 décembre et qu'un probable préavis de crédit de réalisation sera présenté au prochain Conseil du 7 mars 2016.

M. Roland Beaud, Municipal

Télé Dôle SA

M. Beaud explique la situation actuelle avec un bref rappel historique. Notre Commune est devenue actionnaire de la société Télé-Dôle SA en 2005 à la suite d'un dispositif choisi visant à recapitaliser la société avec l'entrée massive de Communes comme nouveaux actionnaires de Télé-Dôle SA. Télé-Dôle SA est aujourd'hui encore propriétaire des équipements et exploite le domaine skiable de la Dôle. Ce modèle de Télé-Dôle à la fois propriétaire et exploitante figure comme exception parmi les entreprises de remontées mécaniques opérant en moyenne montagne.

Cette situation a conduit le conseil d'administration de la société à rechercher un nouveau mode de gouvernance en privilégiant une collaboration avec la Société de gestion de la station des Rousses qui s'appelle Sogestar. Dans cette optique, l'assemblée générale de Télé-Dôle a validé le 2 juillet dernier une feuille de route qui prévoit notamment de confier par contrat l'exploitation du domaine de la Dôle à la Sogestar et de transférer à titre gratuit les actions détenues par 47 collectivités au profit du Conseil régional. D'une part, l'opération a pour but de recentrer Télé-Dôle dans sa fonction et ses responsabilités de société propriétaire. D'autre part, l'exploitation unique du domaine transfrontalier est génératrice d'économies d'échelle en simplifiant les produits, la double gestion du domaine transfrontalier induisant une démultiplication des offres tarifaires.

Le transfert des actions au Conseil régional a pour but de pérenniser la société avec la création d'une nouvelle gouvernance plus forte et régionalement solidaire. Notre Commune détient actuellement 67 actions d'une valeur nominale de CHF 100.-; toutefois au vu de la situation économique générale de Télé-Dôle SA aujourd'hui, ces actions n'ont plus de valeur vénale. En vertu de ses compétences découlant de la loi sur les Communes et des autorisations octroyées par le Conseil général pour la législature en cours, la Municipalité a décidé en date du 2 novembre 2015 de céder gratuitement au Conseil régional ses 67 actions nominatives Télé-Dôle. Lors de l'assemblée générale de Télé-Dôle du 2 décembre 2015, le président du conseil d'administration a informé que 95% des Communes avaient déjà pris leur décision de remise des actions au Conseil régional.

Dans le contexte du transfert des actions Télé-Dôle au Conseil régional, les cautionnements communaux souscrits par une trentaine de Communes, dont la nôtre, en garantie des prêts accordés par l'Etat de Vaud à Télé-Dôle SA seront transférés au Conseil régional. Pour information, notre Commune était caution au 31 décembre 2014 à hauteur de CHF 15'624.-.

Finances communales

L'état des finances communales montre une situation presque à l'identique que celle présentée lors des conseils de juin et octobre derniers.

La Commune n'a pas eu recours à l'emprunt. Les disponibilités en compte ont permis le règlement de l'ensemble des factures du ménage courant. Et il en va de même pour les acomptes de la facture sociale, de la péréquation intercommunale et de la réforme policière.

Pour information, le CCP de la Commune est encore créancier de CHF 1'400'000.- à mi-décembre. La situation des finances communales peut donc être qualifiée de satisfaisante.

Mme Rollini pose une question concernant le crédit d'étude pour la crèche et souhaite savoir si ce dernier a déjà été entamé ou pas. M. Beaud lui répond que ce dernier n'a pas encore été entamé.

Mme Maria de Matteo, Municipale

Informe que l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASCOT a eu lieu le 11 novembre et donne la parole à Mme Bänziger, déléguée de la Commune à l'ASCOT.

Cette dernière lit le rapport et informe le conseil des différents changements qui ont eu lieu au sein du personnel.

Le projet de la patinoire/piscine est toujours retardé à cause des oppositions qui sont actuellement devant la Cour de Lausanne. Les travaux pourront commencer au mieux en juin

2016.

Une commission ad hoc pour le nouveau règlement sur les transports scolaires des établissements primaires et secondaires de Terre Sainte a été nommée avec un membre représentant chaque Commune. Le budget 2016 a été approuvé sur recommandation de la commission de gestion.

Mme de Matteo souhaite lors du prochain Conseil général présenter M. Johan Baumier; cette personne a été engagée par l'ASCOT comme travailleur social de proximité (Espace/Prévention).

L'assemblée du conseil intercommunal de l'AJET a eu lieu le 24 novembre 2015. Mme de Matteo donne la parole à Mme Zanetta, déléguée de la Commune pour lecture du rapport.

Le rapport du conseil intercommunal a été accepté à l'unanimité pour les 4 structures principales. Le budget est stable et s'élève à CHF 7'758'600.-, la participation des Communes est en baisse de 7% et grâce à l'augmentation des contributions des parents dus à la hausse de leurs revenus et la mise en place des nouveaux règlements. Le budget 2016 est accepté.

Le centre des jeunes et de loisirs de Terre Sainte ainsi qu'un espace additionnel mis en place à Founex durant l'été 2015 a été un succès. Le centre de vacances a un taux de remplissage avoisinant 95%. Le nouvel espace mis à disposition par la Commune de Founex peut accueillir 25 enfants à midi. Trois projets sont en cours pour augmenter les places disponibles en crèche, de 71 places à 179 places en 2018.

Mme Rollini pose une question sur l'uniformisation de la base de calcul du coût des crèches en fonction du revenu des parents. Mme de Matteo ne peut lui donner une réponse immédiatement mais lui apportera des informations lors du prochain Conseil.

Mme de Matteo souhaite vivement remercier toutes les personnes qui ont été impliquées lors de la préparation de la fête de Noël, c'est-à-dire, l'Amicale, les employés communaux et les membres de l'Association des jeunes de Chavannes, qui ont assuré le service aux tables de manière impeccable. Elle remercie également la commission d'embellissement pour les décorations de la salle et du village.

Une des nombreuses manifestations que nous avons pu accueillir cette année dans les salles louées au sein du bâtiment est l'Ecole de musique, qui est venue donner son audition annuelle.

M. Vincent Quadri, Municipal

Salle de sport

Le taux d'occupation de la salle est bon, il faut encore faire des efforts pour trouver de nouveaux clubs, mais la prospection se fait régulièrement. Les lundis et jeudis la salle de judo est occupée.

Police conseil de sécurité

Il est suggéré de ne pas laisser des valeurs ou achats visibles lorsque l'on quitte les véhicules. Lors des fêtes de fin d'année le nombre de vols augmente.

Passage piéton

Contrairement à ce qui avait été évoqué lors des conseils précédents et suite au contact avec différents services de l'Etat, il y a maintenant une possibilité de mettre un patrouilleur scolaire sur ce tronçon. La Municipalité est à la recherche de 3 patrouilleurs pour garantir un tournus. La formation routière viendra former ces patrouilleurs en temps voulu, le coût annuel de ces trois personnes s'élève à env. CHF 15'000.-.

Divers travaux

Certaines modifications de la signalisation ont été effectuées sur la parcelle 502 de même qu'un dégagement sur la route. Il s'agit donc de l'aménagement de la sortie du chantier pour éviter des désagréments. Certains travaux ont été effectués sur l'aération de l'urne funéraire. En ce qui concerne le bâtiment communal les socles des luminaires ont dû être refaits.

M. Roberto Dotta, Municipal

Transports publics

M. Dotta remercie les habitants qui ont assisté à l'inauguration de ligne U et qui ont fait le déplacement à Versoix pour la partie officielle. Ces derniers ont été accueillis par la musique municipale de Versoix.

Après les discours des autorités de Versoix, de Chavannes-des-Bois et des TPG, les convives ont pu goûter la soupe de l'Escalade et profiter d'un buffet froid.

La ligne a commencé officiellement le lundi matin 14 décembre à 6h23 et les premiers passagers ont eu droit à une petite surprise. M. Dotta encourage la population de profiter de cette nouvelle ligne de bus pour qu'elle soit un véritable succès.

Subvention pour la ligne U

M. Dotta informe le conseil que la Commune de Chavannes-des-Bois a reçu fin novembre une réponse positive de la part du comité de direction du Conseil régional suite à sa demande de subvention. Le comité de direction est favorable à une participation forfaitaire du «fonds transports publics» qui équivaut à 10% du déficit d'exploitation annuel de la ligne, soit un total de CHF 45'000.- de mi-décembre 2015 à mi-décembre 2018. Cette subvention doit encore être approuvée par un préavis dans le courant de l'année 2016 par le Conseil intercommunal du Conseil régional. Il traitera de l'ensemble des lignes de transport de la région. M. Dotta remercie le Président du comité de direction du Conseil régional qui est présent dans la salle.

Flyer TPG

M. Dotta donne quelques compléments d'information concernant le flyer tout-ménage des TPG, notamment le fait que le bus de la nouvelle ligne NT du Noctambus passera pour la première fois dans notre Commune la nuit du vendredi 12 décembre au samedi 13 décembre à 02h47.

Stationnement simultané des lignes de bus 813 et U

Le Municipal donne quelques explications concernant le stationnement simultané des deux lignes de bus 4 à 5 fois par jour et pendant quelques minutes. La Municipalité a fait un test avec les deux bus à l'arrêt pour s'assurer qu'une voiture puisse circuler entre les bus.

Conseil intercommunal du conseil régional

Il informe notre Conseil général que cinq préavis ont été acceptés par le conseil intercommunal qui est l'organe législatif du conseil régional. Il s'agit des préavis suivants : Nos 56, 57, 58, 59 et 60.

Préavis 56

Demande de crédit de CHF 60'000 pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman. Le projet répond à un besoin en termes de places, ainsi qu'en possibilités d'exposition et de démonstrations pédagogiques. Il s'agit d'une contribution de CHF 60'000.- sur un avant-projet devisé à CHF 940'000.-. Ce préavis a été accepté par toutes les Communes sauf une.

Préavis 57

Demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'élastique citrique. L'élastique citrique est l'école de cirque à Nyon qui se trouve dans l'ancienne caserne des pompiers juste à côté du parking «Place Perdtemps». Le préavis a été accepté de justesse. De nombreuses Communes (dont Chavannes-des-Bois) ont refusé ce préavis estimant qu'il ne s'agit pas d'un projet d'intérêt public régional.

Préavis 58

Ce préavis concerne le budget 2016. Malgré que le budget du Conseil régional soit en légère hausse par rapport à 2015 (CHF 3'173'478.15 pour 2016), il a été très largement accepté par le Conseil intercommunal. Le budget inclut notamment le fonctionnement du Conseil régional avec son secrétariat ainsi que les investissements régionaux pour le tourisme, la promotion économique, les affaires culturelles, le sport, la mobilité, le développement territorial, l'énergie et l'environnement, pour citer que les aspects les plus importants.

Préavis 59

Demande de crédit de CHF 85'000.- pour la participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation / communication. Le préavis se situe dans une suite logique de la politique de la mobilité douce du Conseil régional afin d'adapter les voies de circulation aux trajets effectués en deux roues non-motorisés. Le préavis a été accepté par une large majorité.

Préavis 60

Participation de CHF 315'000.- du fond régional TP affecté pour la réalisation de mesures d'aménagement (notamment pour le carrefour Route du Jura – Chemin des Rojalets – Chemin des Voirons à Coppet pour les lignes TPN 811 et 813). En ce qui concerne l'aménagement en faveur des carrefours empruntés par les lignes 811 et 813, ces mesures sont indispensables au niveau sécuritaire. Le projet prévoit la réalisation d'un giratoire franchissable.

Le projet, proposé par la Commune de Coppet et accepté par les riverains a reçu le préavis positif du Canton ainsi que des TPN dans le cadre de l'examen préalable. Le financement de la part du conseil régional à hauteur de CHF 170'000.- est implicitement lié à l'acceptation de la part communale qui doit être votée par le conseil communal de Coppet en février 2016. Ce préavis a également été accepté par une large majorité. Les extraits des procès-verbaux des décisions du conseil intercommunal seront affichés au pilier public devant l'entrée du bâtiment communal.

M. Markus Stecher pose une question concernant la tarification des billets de la ligne U. Il regrette que Chavannes-des-Bois ne fasse pas partie de l'UNIRESO-Genève, ce qui implique un coût supplémentaire. La Municipalité reconnaît cet inconvénient, mais il faut laisser vivre cette ligne avant de renégocier les nouvelles tarifications avec les TPG.

M. Dotta rajoute que la Commune de Versoix n'est également pas très satisfaite car une partie de son territoire est sur une autre zone que le reste de la Commune (le tronçon Sauverny/Martinet).

Mme Rollini demande pourquoi une subvention n'a pas été demandée pour cette ligne. M. Dotta lui répond qu'il faut arriver à un taux de couverture des charges de 20% avant de demander une subvention à la Confédération et au Canton. Il rappelle que cette ligne U est en phase de test.

Mme Rollini rajoute que la ligne ferroviaire Coppet – Gland a reçu une subvention alors qu'elle n'avait pas été testée avant sa mise en service et demande si la Commune de Sauverny France a fait construire des parkings (P+R). M. Dotta lui répond que des parkings ont été construits proches de la frontière ce qui facilitera le déplacement des habitants de Sauverny.

M. Comminot répond à Mme Rollini que la ligne Coppet - Gland fait partie du réseau des TPN et est gérée par le conseil régional.

M. Comminot rappelle au conseil l'historique des transports publics desservant Chavannes-des-Bois. La ligne U est inter-cantonale et est la première entre Vaud et Genève. Si après trois ans les Communes de Versoix et de Chavannes-des-Bois ne sont pas satisfaites, cette ligne ne pourra pas perdurer.

7. Election d'un(e) membre pour la commission de gestion

Le Président demande qui est candidat, M. Alain Berger se présente. Il est élu et applaudi par l'assemblée.

8. Préavis municipal No 11/2015 concernant le « Dispositif d'investissement solidaire de la région »

nyonnaise (DISREN) »

M. Dotta, remercie la commission du conseil régional sous la conduite du Syndic de Mies, M. Pierre-Alain Schmidt, ainsi que du Syndic de Perroy, M. François Roch, pour leur travail en faveur d'un nouveau mécanisme pour les investissements régionaux et des nouveaux statuts.

Il a fallu quelques années pour revenir de l'échec du PIR (Programme des investissements régionaux) en 2013, c'est pourquoi M. Dotta espère que la région pourra aller de l'avant avec le DISREN.

M. Dotta donne la parole à Mr Gérald Crétegny, Syndic de Gland et membre du conseil régional intercommunal.

Il explique que l'un des buts du conseil régional intercommunal est de trouver des solutions pour les futurs investissements régionaux. Il explique le mécanisme du DISREN qui est basé sur un concept de cercle solidaire. Le conseil régional intercommunal se mobilise pour soutenir des projets d'une ou de plusieurs Communes qui nécessitent une participation des autres Communes de la région.

M. Berger pose la question pourquoi la Commune de Chésérèx n'a pas adhéré au DISREN. M. Crétegny lui répond qu'il s'agit d'une crainte par rapport à l'avenir.

M. Dotta, rajoute que sur les 15 Communes membres qui ont déjà voté, 14 ont répondu favorablement hormis Chésérèx. M. Crétegny confirme que la participation des Communes à un projet où elles ne sont pas directement concernées ne dépassera pas le 0.9 point d'impôt. Pour Chavannes-des-Bois, M. Dotta répond que le point d'impôt est de l'ordre de CHF 60'000.- et que pour 2016, un amendement au budget sera intégré d'un demi-point d'impôt, soit environ CHF 30'000.-.

Le Président donne la parole à la commission ad hoc Regionyon. M. Stéphane Lanzoni donne lecture du rapport qui recommande d'accepter le préavis 11/2015 tel que présenté.

M. Marc Demierre de la commission des finances donne lecture du rapport et recommande d'accepter ce préavis 11/2015 tel que présenté, au vu de l'impact raisonnable sur les finances de la Commune.

Le Président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2015

vu le préavis 11/2015 de la Municipalité relatif à la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), du 28 septembre 2015

ouï le rapport de la commission ad hoc,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise

(DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt,

d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des Communes et qualifiée de deux tiers des voix,

de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des

impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
de valider i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de
la Commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur
l'ensemble des projets décidés dans l'année,

ii) le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé
pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et
pour moitié par une participation sur la base des impôts
conjoncturels lissés sur les trois dernières années,

iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communale au
fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal,

d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la
région nyonnaise (DISREN) (Cf article 5a des statuts de l'association),

Le Conseil général accepte le préavis municipal No 11/2015 par 37 oui, 1 non et 7 abstentions.

M. le Président donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

vu le préavis 11/2015 de la Municipalité relatif à la mise en œuvre du dispositif
d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), du 28 septembre
2015

ouï le rapport de la commission ad hoc,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la
région nyonnaise

(DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt,

d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du
Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple
des Communes et qualifiée de deux tiers des voix,

de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par
habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des
impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,

de valider i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de
la Commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur
l'ensemble des projets décidés dans l'année,

ii) le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé
pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et
pour moitié par une participation sur la base des impôts
conjoncturels lissés sur les trois dernières années,

iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal,

d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (Cf article 5a des statuts de l'association),

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

9. Préavis municipal No 12/2015 concernant la Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon

M. Dotta ne donne pas de complément d'information concernant les statuts.
Le Président invite M. Stéphane Lanzoni de la commission ad hoc Régionyon de donner lecture de son rapport qui recommande d'accepter le préavis 11/2015 tel que présenté.
La commission est remerciée pour son travail.

Le Président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2015

vu le préavis 12/2015 de la Municipalité relatif à la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon du 2 novembre 2015
ouï le rapport de la commission ad hoc,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

Le Conseil général accepte le préavis municipal No 12/2015 par 43 oui et 2 abstentions.

M. le Président donne lecture de l'extrait du procès-verbal et passe au vote.

vu le préavis 12/2015 de la Municipalité relatif à la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon du 2 novembre 2015
ouï le rapport de la commission ad hoc,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

10. Préavis municipal No 13/2015 concernant les rémunérations de la Municipalité, du Bureau et des commissions du Conseil général

M. Comminot, Syndic, donne des compléments d'information concernant l'erreur qui s'est glissée dans le tableau en page 2. Il explique que les seules augmentations désirées par la Municipalité sont les forfaits de téléphone pour tous les Municipaux de même qu'une indemnité de CHF

1'200.- pour l'utilisation forfaitaire des voitures.

Ces nouvelles indemnités entreront en vigueur en début 2016. En ce qui concerne les rémunérations du bureau du Conseil général, il s'agit d'une proposition du bureau et non de la Municipalité.

Le Président explique qu'il s'agit d'une augmentation justifiée pour la relève future, car les séances et les rapports sont de plus en plus fastidieux. Il rappelle que ce préavis résulte de la motion déposée par M. Alain Berger.

M. Marc Demierre donne lecture du rapport de la commission des finances et tient à souligner qu'elle a été informée de l'erreur de frappe contenue dans le préavis et de l'amendement présenté par le Syndic pour corriger cette erreur. Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2015

vu le préavis municipal 13/2015 du 9 novembre 2015
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
ouï le rapport de la Commission des finances
décidé d'accepter les nouveaux tarifs de rémunération de la Municipalité, du Bureau et des commissions du Conseil général.

Le Conseil général accepte le préavis municipal No 13/2015 par 43 oui, 1 non et 1 abstention.

M. le Président donne lecture d'un extrait de procès-verbal et passe au vote.

vu le préavis municipal 13/2015 du 9 novembre 2015
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
ouï le rapport de la Commission des finances
décidé d'accepter les nouveaux tarifs de rémunération de la Municipalité, du Bureau et des commissions du Conseil général.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

11. Préavis municipal No 14/2015 concernant deux demandes de crédit, l'une de CHF 75'000.- pour la désaffectation complète ou la transformation de la STEP et l'autre de CHF 259'200.- pour la construction d'une place de pique-nique au même emplacement (parcelle 101)

M. Comminot, Syndic, donne un bref historique de la STEP et du droit de superficie. Il explique les éléments du projet et de quelle manière les fonds seront utilisés pour la démolition ou la transformation.

Le Président pose la question à quoi correspond la parcelle no 101. Le Syndic lui répond qu'elle appartient au Canton de Vaud et que Chavannes-des-Bois depuis 1973 a un droit de superficie accordé par le Canton. Le Syndic ajoute que ce n'est pas un projet indispensable mais cela reste un beau projet. Le droit de superficie est valable jusqu'en 2023 et sera sans autre prolongé par le Canton.

Le Président invite la Commission d'urbanisme et des bâtiments à se prononcer. Mme Matylda Levet donne lecture du rapport et recommande à l'unanimité d'accepter le présent préavis dans sa globalité.

M. Marc Demierre de la commission des finances donne lecture de son rapport qui se prononce

uniquement sur le volet financier de l'affaire et recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

La Municipalité répond à des questions posées par des membres du conseil et informe que cette construction, entièrement en bois, sera réalisée selon le système FUCHT. Cette place de pique-nique sera ouverte aux habitants de Chavannes-des-Bois et non clôturée ; par contre ; les locaux sanitaires et de stockage seront sous clef. La Municipalité s'est renseignée sur les coûts d'entretien possibles et des éventuels problèmes de vandalisme dans les bois avoisinants. Sur les cinq constructions similaires, aucun problème n'a été constaté à ce jour.

Les bancs et tables en bois seront idéalement fournis par la Fondation vaudoise de probation œuvrant pour les collectivités publiques.

Le Président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 14 décembre 2015

vu	le préavis municipal 14/2015 du 16 novembre 2015
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
ouï	les rapports de la Commission des finances et de la Commission d'urbanisme et des bâtiments

décide	1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- TTC pour la désaffectation complète ou la transformation de la STEP de Chavannes-des-Bois et d'amortir cette somme en puisant dans le compte de réserve épuration ;
--------	---

2. sous réserve de la délivrance du permis de construire, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 259'200.- TTC pour la construction d'une place de pique-nique sur la parcelle 101 de la Commune de Chavannes-des-Bois, propriété du canton de Vaud, et sur laquelle la Commune est au bénéfice d'un DDP et d'amortir cette somme sur 30 ans ;

3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ces montants si nécessaire.

Le Conseil général accepte le préavis municipal No 14/2015 par 32 oui, 9 non et 4 abstentions.

M. le Président donne lecture d'un extrait de procès-verbal et passe au vote.

vu	le préavis municipal 14/2015 du 16 novembre 2015
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
ouï	les rapports de la Commission des finances et de la Commission d'urbanisme et des bâtiments

décide	1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000 TTC pour la désaffectation complète ou la transformation de la STEP de Chavannes-des-Bois et d'amortir cette somme en puisant dans le compte de réserve épuration ;
--------	---

2. sous réserve de la délivrance du permis de construire, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 259'200.- TTC pour la construction d'une place de pique-nique sur la parcelle 101 de la Commune de Chavannes-des-Bois, propriété du canton de Vaud, et sur laquelle la Commune est au bénéfice d'un DDP et d'amortir cette somme sur 30 ans ;

3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ces montants si nécessaire.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal par 44 oui et 1 abstention.

12. Préavis municipal No 15/2015 Budget – 2016

M. Roland Beaud, Municipal, apporte des compléments d'information à l'aide de quelques données extraites de l'exercice en cours. Il illustre les écarts qui peuvent survenir entre les prévisions budgétaires au plan fiscal usuellement fixées de façon plutôt conservatrice et les chiffres réels que l'on découvre au fil de l'année et surtout en fin d'exercice lors du décompte de l'administration fiscale.

Pour information, il ressort au 31.10.2015 des rentrées fiscales d'environ CHF 450'000.- supérieures aux sommes budgétées.

Dans le cadre de la gestion des biens communaux, les dépenses engendrées dans les divers dicastères n'ont pas atteint dans plusieurs cas les montants portés au budget. Il en résulte des écarts positifs. Enfin, la Municipalité propose un amendement au budget de CHF 30'000.- pour participation au DISREN correspondant à un demi-point d'impôt.

M. Alain Berger pose une question sur les revenus prévisibles des impôts de la Commune ainsi que sur les factures du Canton. M. Beaud précise que les rentrées fiscales seront supérieures aux prévisions. M. Beaud ajoute que depuis 3 ans il y a une certaine stabilité dans les montants des factures cantonales, alors que précédemment cela n'était pas le cas.

M. Dominé pose la question sur la péréquation et rajoute qu'on lui a conseillé de prendre contact avec le Syndic d'Yverdon pour prendre des informations. M. Beaud, municipal, ajoute que Chavannes-des-Bois est membre de l'AdCV et que l'un des membres du comité est un spécialiste de la péréquation. Il l'a déjà consulté à plusieurs reprises et signale qu'il y aura des discussions serrées entre le Canton et les deux plates-formes AdCV et UCV pour tenter de ralentir l'absorption de l'augmentation des charges par les Communes.

Le Président invite la commission des finances, M. Marc Demierre, à donner lecture du rapport. La commission recommande d'accepter le budget tel que présenté y compris l'amendement relatif à la participation de CHF 30'000.- au DISREN.

Mme Rollini pose une question concernant les budgets des associations intercommunales. M. Beaud précise que les budgets des associations intercommunales ont été soumis à la commission des finances. Ces mêmes budgets ont déjà soumis à l'examen des commissions des finances et de gestion des dites associations.

Le Président passe au vote de l'amendement de la Municipalité d'un montant de CHF 30'000.- pour participation au DISREN correspondant à un demi-point d'impôt pour 2016.

L'amendement est accepté par 44 oui et 1 non.

Le Président passe au vote du budget 2016, y compris l'amendement.

vu	le préavis municipal 15/2015 du 9 novembre 2015
ouï	le rapport de la commission des finances
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'accepter le budget 2016 tel que présenté, y compris l'amendement.

Le préavis municipal 15/2015 est accepté par 43 oui et 2 non.

Le Président donne lecture d'un extrait de procès-verbal et passe au vote.

vu	le préavis municipal 15/2015 du 9 novembre 2015
ouï	le rapport de la commission des finances
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'accepter le budget 2016 tel que présenté, y compris l'amendement.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

13. Divers

Mme Levet pose la question suivante :

Quelles sont les possibilités lorsqu'un membre de la Commission des finances s'abstient parfois, ou ne signe pas le rapport de ladite Commission ?

Le Président répond que c'est la liberté de chacun de se prononcer positivement, de s'abstenir ou de rédiger un rapport minoritaire. Il s'ensuit une discussion entre différents membres du Conseil sans conclusion sur cette question.

Suite à une intervention de Mme Rollini, Mme Van Lancker donne des précisions sur le « petit croque », le but étant d'offrir une pause déjeuner pour les enfants scolarisés de la Commune dans un local de la Commune. La Municipalité informe qu'elle n'a à ce jour reçu aucune demande écrite.

M. Comminot, Syndic, informe le conseil que quatre membres de la Municipalité sur cinq sont candidats aux élections du 28 février 2016. Un membre va prendre sa décision définitive prochainement.

Le Président remercie les membres du Conseil général et particulièrement les membres des commissions.

Il souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et conclut en donnant rendez-vous aux citoyens le 28 février 2016.

Prochaine séance du Conseil général le lundi 7 mars 2016 à 20h15. Le Président lève la séance à 23.45 et invite l'assemblée à venir boire le verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

Le Président

La

Secrétaire

Claude Bürer

Corinne

Jacot